

Séance du 23 octobre 2008

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, convoqué le 17 octobre 2008, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.

-oOo-

PRESENTS : Dr Grenet, Maire-Président ; M. Etchegaray, Mme Lauqué, M. Millet-Barbé, Mme Dumas, M. Labayle, Mme Bisauta, M. Gouffrant, Mme Durruty, M. Soroste, Mme Gentili, M. Jaussaud, Adjointes ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Lozano, Mmes Chevrel, Boé, Chabaud-Nadin, Castel, M. Lacassagne, Mme Demont, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Mme Touraton, M. Gastambide, Mmes Salducci, Pibouleau-Blain, MM. Soudre, Aguerre, Etcheto, Mme Thicoipe, MM. Bergé, Ugalde, Barrère, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Darmendrail à M. Escapil-Inchauspé ; Mme Doucet-Joyé à Mme Durruty ; Mme Capdevielle à M. Aguerre ; Mme Loupien-Suarès à M. Bergé.

SECRETAIRE : Mme Salducci.

OBJET : POLITIQUE DE LA VILLE – Attribution d'une subvention à l'association Festival Baiona dans le cadre de l'appel à projets du Contrat Urbain de Cohésion Sociale pour l'année 2008

Monsieur MILLET-BARBE présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Pour l'année 2008, le G.I.P. – D.S.U. a lancé un appel à projets dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (C.U.C.S.), afin de cibler les territoires prioritaires et faire en sorte que les projets déposés bénéficient directement aux habitants de ces quartiers.

La Ville de Bayonne se propose d'accompagner l'association Festival Baiona pour l'édition 2008 du festival, à hauteur de 3 000 €.

Il est précisé que cette subvention est accordée sur les crédits spécifiques « Politique de la Ville » de la Ville de Bayonne et qu'elle intervient dans une logique de cofinancement avec le CUCS.

Je vous demande d'approuver le versement de la subvention ci-dessus énoncée, les crédits nécessaires étant inscrits au budget 2008.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.